

Province de Québec
MRC du Granit



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

Avis public

Est par la présente donnée

par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, **que** :

Les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation de la municipalité de Nantes pour l'année 2023 seront adoptés à une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle séance aura lieu le vendredi 23 décembre 2022, à 10 :00 heure, à la salle du conseil de la municipalité de Nantes située au 1244, Rue principale à Nantes

Avis est aussi donné que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation de l'année 2023, conformément à l'article **956** du Code municipal.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 9e jour du mois de décembre 2022.




Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 9^e jour du mois de décembre 2022, l'avis public concernant l'adoption des prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation de l'année 2023 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16 :30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de décembre 2022 à 16 :30.



Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier